

Refondation du système de santé au Québec, interprofessionnalité et chiropratique

Position et pistes de solutions de l'Ordre des chiropraticiens du Québec dans le cadre de la campagne électorale 2022 au Québec

Septembre 2022

Au moment où le Québec a plus que jamais besoin de la contribution et de la participation active de l'ensemble de ses professionnels de la santé, avec la volonté du gouvernement du Québec de refonder le système de santé, l'Ordre des chiropraticiens du Québec réitère sa position à l'effet que la collaboration interprofessionnelle doit être au cœur des discussions et doit guider les décisions à prendre afin d'en arriver à une plus grande efficacité au bénéfice de l'ensemble des québécoises et des québécois.

Actuellement, notre système de santé est sur-sollicité et les Québécois veulent et méritent les meilleurs soins de santé qui soient. Plus que jamais, tous les professionnels de la santé doivent être mis à contribution, les chiropraticiens inclus, pour réussir la refondation du système de santé annoncé par le gouvernement du Québec. L'Ordre des chiropraticiens du Québec et ses membres veulent permettre aux Québécois de profiter de toute leur expertise et ainsi leur permettre de contribuer pleinement à l'efficacité et à l'efficience de notre système.

C'est en ce sens que la profession chiropratique interpelle les différents partis politiques à l'occasion de l'actuelle campagne électorale en offrant certaines pistes de solutions concrètes.

PISTES DE SOLUTIONS

REMBOURSEMENT ET ANALYSES DE LABORATOIRE

Remboursement des examens d'imagerie diagnostique prescrits, effectués ou interprétés par les chiropraticiens

Traiter le bon patient, au bon moment, par le bon professionnel, voilà un des objectifs de l'Ordre des chiropraticiens du Québec. Cela contribuerait non seulement à soulager la pression sur la première ligne de soins, mais viendrait également permettre un traitement accéléré de certaines problématiques. Le remboursement des coûts des examens d'imagerie diagnostique contribuerait à l'efficacité et à l'efficience du réseau en permettant aux patients de se diriger vers les chiropraticiens sans coût additionnel. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les chiropraticiens prescrivent, effectuent ou interprètent les examens radiologiques et prescrivent d'autres examens d'imagerie médicale. Cependant, puisque ces actes ne sont pas remboursés, des délais indus se produisent inutilement et engendrent des consultations médicales inutiles.

Analyses de laboratoire

Lorsque les chiropraticiens pourront recommander à leurs patients de procéder à des analyses de laboratoire (pour contribuer au diagnostic de conditions neuromusculosquelettiques, ce qui s'inscrit dans le champ d'exercice du chiropraticien), celles-ci devront être défrayées par la Régie de l'assurance maladie du Québec afin de diversifier les portes d'entrée et offrir des alternatives aux patients qui verront le service bonifié. Depuis longtemps, les chiropraticiens sont formés à cet égard. Les patients de médecins sont remboursés dans ces cas. Les patients de chiropraticiens devraient l'être également. Par exemple, ceci serait utile lorsqu'une condition rhumatologique (arthrite) est soupçonnée.

ACCÈS ET SOUTIEN À LA PREMIÈRE LIGNE DE SOINS

Création de corridors directs de référence vers certains médecins spécialistes (ex. neurologues, rhumatologues, orthopédistes, physiatres, neurochirurgiens)

La collaboration interprofessionnelle a aussi été identifiée comme l'une des clés du succès de la refondation du système de santé. L'établissement de corridors directs de référence vers des spécialistes permettra également de profiter pleinement de l'expertise des chiropraticiens et ainsi éviter plusieurs délais menant au traitement. À titre d'exemple, les optométristes vont directement référer vers les ophtalmologistes. De par leur connaissance pointue du système neuromusculosquelettique, les chiropraticiens ont les compétences nécessaires pour déterminer quand une référence vers un médecin spécialiste est requise.

Intégration aux Groupes de médecine familiale (GMF)

Les chiropraticiens sont en mesure d'apporter une contribution significative dans les GMF. Comme cela pourrait s'opérer dans de nouveaux établissements de santé qui prendraient en charge les patients de niveaux de priorité 4 et 5, la complémentarité avec les autres professionnels de la santé serait à l'avantage des patients qui se verraient offrir une gamme de services plus diversifiée et mieux adaptée à leurs besoins. Au même titre que la contribution des chiropraticiens pourrait être significative.

Remboursement des soins les accidentés du travail (CNESST) et de la route (SAAQ) sans prescription médicale

Le remboursement des soins des accidentés du travail et de la route sans prescription médicale permettra d'accélérer le traitement des demandes et soulager la première ligne de soins. Cette prise en charge de cas par les chiropraticiens est en droite ligne avec leur expertise et leur champ de compétence. Ceci permettra une prise en charge du patient et une amorce de soins plus rapide.

COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE CONCRÈTE

Permettre des stages de chiropraticiens avec des médecins

Nos nombreux échanges avec le Collège des médecins sont extrêmement positifs et démontrent une volonté de collaboration interprofessionnelle au profit des patients. Une véritable ouverture à faire différemment et plus efficacement existe. En permettant aux chiropraticiens d'effectuer des stages auprès de médecins omnipraticiens et spécialistes, cela viendra non seulement concrétiser la volonté de mettre en commun les expertises de chacun, mais aussi de développer de nouvelles façons de voir le traitement de patients. Il en résultera des gains en efficience.

Projets pilotes en première ligne

Des projets pilotes devraient être lancés afin que certains chiropraticiens, dans un secteur donné, puissent faire partie du réseau public et agir à titre de partenaires dans le but de développer des pistes de collaboration avec les autres professionnels, et ce, au bénéfice des patients.

Des données probantes pourront être dégagées de ces projets afin de démontrer la valeur ajoutée de la participation des chiropraticiens à des équipes de soins de première ligne. Les chiropraticiens devraient prendre en charge des problèmes neuromusculosquelettiques urgents, aigus, subaigus et chroniques et peuvent contribuer à prévenir la chronicisation de certains problèmes.

PLEINEMENT CONTRIBUER. EFFICACEMENT PARTICIPER.

Une majorité de Québécois appuie le fait que les chiropraticiens puissent contribuer davantage. À l'image des infirmières praticiennes spécialisées ou des pharmaciens qui ont récemment vu leur apport positif confirmé par la possibilité qu'ils ont maintenant de déployer au bénéfice de la population québécoise l'ensemble de leurs connaissances et formation, actuellement, tout est en place pour mettre en œuvre plusieurs changements qui mèneront à une amélioration des services de première ligne et qui réduiront les délais de traitement en permettant à la profession chiropratique de participer encore plus efficacement.